



Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 février 2006

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Pierre LESTRADE), M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Alain DELLAC, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaétane DESJARDINS, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. PANCHER), M. Alain FONTAINE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absent(s) excusé(s)**

M. Gilles PANCHER pouvoir à M. Thierry LEGIRET  
M. Gérard MEZZADRI pouvoir à M. Alain FONTAINE  
M. Pierre LESTRADE pouvoir à M. Olivier LEBRUN

Secrétaire de séance M. Philippe LAVAUD

Date de convocation : 15 février 2006

Date d'affichage de la convocation : 15 février 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

**2006.02.08 - Convention de partenariat « Commerçants, l'énergie de tout un pays »**

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, des professions libérales et de la consommation a lancé le 14 mars dernier une vaste campagne



en faveur du commerce comportant deux volets.

Le premier volet a pour objectif de soutenir le commerce à travers un slogan fédérateur « Commerçants, l'énergie de tout un pays ». Le second prévoit des dotations financières pour des expériences structurantes du commerce dans les villes. Ces projets devaient être montés par les associations de commerçants avec le soutien des collectivités locales et présentés à l'Etat par les Chambre de Commerce et d'Industrie.

La candidature de Versailles et du Grand Parc a fait partie des 7 dossiers retenus lors du comité national du 8 juillet 2005, parmi les 28 dossiers présentés.

La ville de Versailles, la communauté de commune du Grand Parc, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Val d'Oise Yvelines, la chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines, l'Union Versaillaise du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (UVCIA) et Versailles-Portage se sont associés afin de présenter un dossier intitulé « Plan d'actions pour un nouvel élan du commerce versaillais – Vers une identité sur le territoire intercommunal et un renforcement du commerce de proximité, notamment pour les publics fragiles ». La subvention totale allouée s'élève à 443 000 € (montant plafond). Elle est répartie selon les cinq champs d'application obligatoires avec les actions suivantes :

- Structurer les actions des commerçants ;
  - Dynamiser et coordonner les associations de commerçants grâce à un secrétaire général – Aide de 45 000 € ;
  - Opération « A Versailles, flânez et faites vos courses les mains libres » - Création du portail internet de l'UVCIA et de 180 sites de commerçants – Aide de 50 585 € ;
- Coordonner l'ensemble des acteurs du commerce urbain ;
- Développer une offre de service mieux adaptée aux besoins des consommateurs ;
  - Opération « Caddies en ville » - Aide de 51 650 € ;
  - Offrir du temps de stationnement aux clients par la diffusion de la carte Versailles-Moneo – Aide de 83 625 € ;
- Développer le professionnalisme des pratiques commerciales ;
  - Encourager l'engagement des commerçants versaillais dans une démarche nationale de qualité de l'accueil - Aide de 38 000 € ;
- Améliorer l'offre commerciale.
  - Adapter les locaux commerciaux à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite – Aide de 125 000 € ;
  - Permettre un remembrement commercial par la mise en place d'outils de portage foncier – Aide de 30 000 € ;
  - Recenser les locaux vacants et rechercher des repreneurs – Aide de 20 000 €.

Parmi ces actions, les deux suivantes seront mises en œuvre par le Grand Parc :

- **Permettre le remembrement commercial par la mise en place d'outils de portage foncier :**
  - L'étude de programmation permettra d'identifier les surfaces commerciales pouvant être restructurées, de mettre en place les outils nécessaires à une intervention de la collectivité soit au stade de la préemption lors de la vente de murs, soit de façon préventive par le rachat de baux commerciaux et d'évaluer avec les propriétaires des résidences concernées par les commerces en cœur d'îlots, la faisabilité d'une restructuration lourde.



**- Mettre en place la communication des commerces du Grand Parc par :**

- une campagne de communication récurrente pour développer la demande de locaux commerciaux, notamment dans les secteurs d'activités déficitaires (boucheries ...) aussi bien pour le commerce sédentaire que non sédentaire ;
- une image du commerce du Grand Parc sous forme d'identité visuelle permettant ensuite une participation plus efficace aux événements de la profession (MAPIC, salon de la Franchise ...).

Deux autres actions concernent également Versailles :

- Offrir du temps de stationnement aux clients par la diffusion de la carte Versailles-Moneo ;
- Adapter les locaux commerciaux à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil communautaire :

*Autorise Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention\* de partenariat « Commerçants, l'énergie de tout un pays ».*

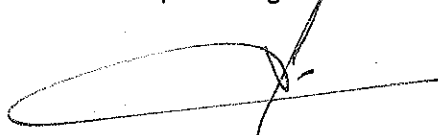
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Et par délégation



**Pascal GUÉANT**  
Directeur général des services

PREF. 78

09.03.08